

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION (2010)

et extrait de règlement intérieur de l'association

Association agréée par le Ministère des Sport et partenaire de nombreuses Fédérations Sportives, nos activités sont conçues pour les jeunes et adultes. Nos séjours et stages sont déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

Tous les séjours figurant au présent catalogue sont organisés par SPORT'ETE. L'inscription pour un séjour ou un stage est soumise à l'adhésion à l'association. Celle-ci n'est pas incluse dans le prix du séjour et son montant est de 15 €, et est due préalablement à toute demande de services proposés par l'association. L'inscription à l'un des séjours ou stages figurant dans le catalogue implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'inscription.

## Comment s'inscrire ?

Pour les particuliers, deux solutions :

Par courrier : pour que votre demande soit prise en considération, vous devez nous retourner :

- 1 fiche d'inscription par adhérent soigneusement remplie et signée, avec photo.
- 1 chèque d'acompte de 50 € pour un stage (sans hébergement) ou 150 € pour un séjour (ou stage avec hébergement), et l'adhésion de 15 € libellé à l'ordre de SPORT'ETE.

**Par Internet :** [www.sportete.com](http://www.sportete.com) en quelques clics! Réservations, inscriptions et paiement en ligne... Vous pouvez vous inscrire et payer vos factures (acompte et solde) en ligne. Une confirmation quasi immédiate sera faite (48 heures maxi) certifiant que votre réservation soit bien prise en compte.

**Pré-inscription :** vous pouvez poser une option valable pendant 7 jours (à confirmer par courrier ou par internet)

Après enregistrement de votre inscription... **Vous recevrez en retour et par courrier :**

- une confirmation d'inscription
- la facture (comportant les dates, type de séjour, site choisi, autres services demandés comme le transport, reçu pour acompte et adhésion versés et solde dû) Pensez à vérifier que nous avons bien pris en compte vos souhaits.
- le trousseau qui sera joint aux bagages du stagiaire
- la fiche sanitaire de liaison à compléter et à nous renvoyer obligatoirement
- l'adresse et le plan d'accès du lieu d'hébergement
- Attestations diverses : test nautique, licence...

**Nos prix comprennent l'hébergement en pension complète,** (pour les séjours jeunes), les activités, l'encadrement pédagogique qualifié, l'utilisation du matériel pédagogique, les visites et excursions éventuelles décrites dans les programmes, la couverture d'une assurance de responsabilité civile

**Nos prix ne comprennent pas :**

les transports liés au séjour, les autres services demandés (journée de liaison lorsque 2 séjours se succèdent), l'assurance annulation (option 1 et 2, voir ci-dessous).

## Le paiement du solde ...

devra être effectué au plus tard 30 jours avant le début du séjour, par internet ou toute autre forme directement auprès de SPORT'ETE. Ce paiement confirmera définitivement votre inscription. Sans paiement du solde votre séjour sera annulé, l'acompte et l'adhésion conservée, et sans courrier de rappel de notre part. Nous n'accusons pas réception des soldes. Par contre, une facture acquittée peut vous être envoyée sur simple demande pour vous-même ou un organisme d'aide aux vacances.

## Aides aux vacances

Chaque séjour de jeunes SPORT'ETE est agréé et contrôlé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce qui vous permet de bénéficier des prestations sociales d'aides aux vacances versées par de nombreux organismes : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Comité d'Entreprise, services sociaux, associations caritatives : renseignez-vous auprès d'eux.

Si vous bénéficiez d'une aide extérieure, il est conseillé, à l'inscription, de fournir le justificatif de prise en charge, indiquant les coordonnées de l'organisme et la participation financière accordée.

Dans tous les cas, la facture est réglée dans sa totalité par l'adhérent auquel nous remboursons les aides dès réception du règlement par ces organismes.

## Inscriptions tardives :

En cas d'inscription dans les 30 jours précédant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour.

## Fiche Sanitaire et certificat médical obligatoires

La fiche sanitaire doit nous être retournée au siège de l'association, avec certificat de vaccination à jour. Un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive devra être fourni pour tous les séjours. En cas d'activités nautiques nous vous demanderons un test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques..

## Soins Médicaux

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident lors de votre séjour peuvent être avancés par SPORT'ETE. Les parents ou tuteurs s'engagent en signant la fiche sanitaire, à rembourser les sommes avancées dans les meilleurs délais. Les feuilles de soins leur seront alors remis pour les remboursements habituels.

## Transports

SPORT'ETE organise des voyages SNCF (*plus car si nécessaire*) accompagnés pour la majorité de ses séjours jeunes (*sous réserve d'un effectif minimum de 6 inscrits par voyage*).

SPORT'ETE vous communiquera les informations concernant le déroulement du transport (si demandé à l'inscription), les horaires, lieux de rendez-vous... pour le départ et le retour par courrier 2 à 3 semaines avant la date de départ. Les horaires étant donnés par la SNCF, ils peuvent subir des modifications de dernière minute indépendantes de notre volonté.

Du fait des nouvelles dispositions de la SNCF vis à vis des groupes, nous ne sommes plus en mesure de garantir un voyage accompagné au prix catalogue moins de 30 jours avant le départ. Par contre,

nous vous conseillons de prendre un billet personnel et nous prendrons le stagiaire en charge au départ du transport.

## Prix

Tarifs séjours 08/17ans : Ils correspondent aux prestations écrites dans notre catalogue de l'année en cours. SPORT'ETE se réserve le droit de modifier certaines prestations pour raisons majeures et dans l'intérêt de ses adhérents.

Tarifs stages individuels :

Nos prix s'entendent pour 5 journées de formation technique. Ils ne comprennent pas ni l'adhésion, ni les repas, ni les voyages. Nos propositions de stage avec hôtels ne font l'objet d'aucune commission. Ce service gratuit vous permet d'avoir la garantie d'un service hôtelier, sélectionné par nos soins, auprès de partenaires qui ont toute notre confiance.

Réductions :

Elles sont accordées sur simple déclaration et déduites de votre facture, et dans la limite des dates fixées.

Modifications des séjours, stages ou transports

Toute modification de la commande initiale (séjour, date, centre, transports) entraînera une facturation complémentaire de 15 euros.

## ANNULATIONS

Diverses raisons peuvent vous contraindre à modifier ou annuler votre séjour.

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée.

Sport'été conservera une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation :

- plus de 30 jours avant le début du stage ou du séjour, conservation de l'acompte et de l'adhésion
- entre 5 et 30 jours, conservation de 50% du séjour, des options transports et de l'adhésion
- annulation dans les quatre derniers jours ou absence au début du séjour, conservation de l'ensemble des sommes versées.

Tout stage ou séjour commencé ne peut donner lieu à aucun remboursement, quelque soit la raison de cet arrêt (voir règlement intérieur)

## Garantie annulation MONDIAL ASSISTANCE

Sport'été vous propose une assurance facultative, avec deux options de couverture, en collaboration avec Mondial Assistance, avec un seul tarif quelque soit la période ou la durée du séjour ou du stage.

**Option 1, annulation 14 €.** Cette option comprend le remboursement des frais d'annulation en cas de : maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant, dommages graves à votre habitation, convocation devant un tribunal, licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle, contre-indication ou suite de vaccination. Franchise : 30 € par personne.

**Option 2, interruption du séjour, annulation, dommage bagages et assistance : 24€.**

Interruption du séjour : Remboursement des jours de séjours non utilisés en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé. Annulation : Cette option comprend le remboursement des frais d'annulation en cas de : maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant, dommages graves à votre habitation, convocation devant un tribunal, licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle, contre-indication ou suite de vaccination. Dommage Bagages : Disparition ou détérioration des bagages personnels. Franchise : 30 € par personne. Limite de garantie : 1200 € par personne et 600 € pour le vol des objets de valeur. Assistance du voyageur : Cette option comprend l'assistance accident, maladie et imprévu : rapatriement médical (sans limitation), hospitalisation sur place : prise en charge d'un billet AR pour un membre de votre famille, remboursement des frais hôteliers (50 € par jour, maxi 7 jours), frais de recherche et de secours (1500 € par personne), envoi de médicaments sur place (frais d'envoi), assistance retour anticipé (sans limitation), assistance juridique : remboursement des honoraires d'avocat (3000 € par personne), assistance décès : rapatriement du corps, frais funéraires (2300 € par personne)

*Attention : avant de choisir cette option, et si vous payez par carte bancaire, renseignez-vous sur les possibilités qu'offre votre carte bancaire (Gold, Premier..) comme garantie annulation ceci afin d'éviter les doublons coûteux ...*

## Annulation du fait de SPORT'ETE :

En cas d'annulation du séjour du fait de SPORT'ETE, sauf lorsque celle-ci est imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants pour organiser le séjour, et à défaut d'accord amiable sur un séjour de substitution, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées sans autre indemnité.

## Règlement intérieur

Le calme doit régner en permanence dans les chambres après 22h00, ou suivant les consignes du directeur du séjour. Chacun des occupants doit avoir pris connaissance des conditions de sécurité affichés dans les couloirs, chambres... Sont formellement interdits les usages d'appareils électriques et la consommation de substances prohibées dans les ACM. Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés (téléphone, fax, voyage, accompagnement...) par ce retour seront à la charge de la famille.

## Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à SPORT'ETE, dans un délai d'un mois après le séjour. Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeurs, ou espèces.

## Droit à l'image :

Dans le cadre de votre participation à nos séjours et/ou à nos stages, SPORT'ETE peut être appelé pour des raisons d'animation (Presse, Blogs, site internet...) et/ou de promotion, à enregistrer des images d'événements auxquels vous participerez. Vous ne pouvez vous opposer à cette utilisation et aucune contrepartie ne peut être réclamée.

Attention, les photos illustrant les séjours dans le présent catalogue ne sont pas contractuelle

